Victime d’un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?

Les cas de piratages informatiques ne se comptent plus depuis bien longtemps. Cependant, si vous vous êtes retrouvés victimes, il est urgent de mettre en pratique des règles de base.

Les 3 axes vers lesquels votre structure devra progresser seront :

• Technique, par une amélioration des mesures de sécurité en place ;

• Juridique, par une présentation, auprès des principaux acteurs de votre structure pour une meilleure acceptation, des principales mesures de mise en conformité avec les règles françaises et européennes relatives à la protection des données personnelles ;

• Humain, par une meilleure prise de conscience des dangers numériques, pour une évolution des comportements vers une utilisation plus responsable des outils numériques.

Face à vos besoins d’accompagnement, nos formateurs ont élaboré un parcours destinés aux équipes de direction de votre structure, à l’équipe informatique et aux utilisateurs susceptibles d’être piégés.

En vous accompagnant sur ces 3 axes et auprès de ces 3 profils, vous pourrez alors comprendre comment les pirates informatiques vous ont piégé, découvrir s’ils pourront encore vous piéger et surtout, le plus important, quelles changements mettre en place pour limiter les risques à l’avenir.

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

CYBERARNAQUES - S'informer pour mieux se protéger (Le Livre)
Denis JACOPINI Marie Nocenti (Plon) ISBN : 2259264220

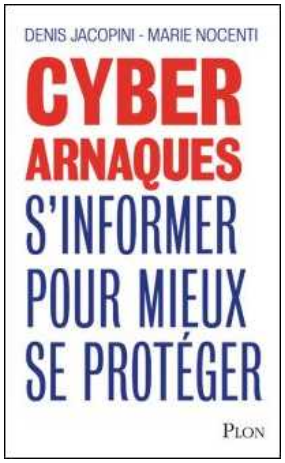

Denis Jacopini, expert judiciaire en informatique diplômé et spécialisé en cybercriminalité, raconte, décrypte et donne des parades contre toutes les cyberarnaques dont chacun peut être victime.
Il est témoin depuis plus de 20 ans d'attaques de sites Internet, de piratages d'ordinateurs, de dépouillements de comptes bancaires et d'autres arnaques toujours plus sournoisement élaborées.
Parce qu'il s'est rendu compte qu'à sa modeste échelle il ne pourrait sensibiliser tout le monde au travers des formations et des conférences qu'il anime en France et à l'étranger, il a imaginé cet ouvrage afin d'alerter tous ceux qui se posent la question : Et si ça m'arrivait un jour ?
Plutôt que de présenter une longue liste d'arnaques Internet recensées depuis plusieurs années, Denis Jacopini, avec la collaboration de Marie Nocenti, auteur du roman Le sourire d'un ange, a souhaité vous faire partager la vie de victimes d'arnaques Internet en se basant sur des faits réels, présentés sous forme de nouvelles suivies de recommandations pour s'en prémunir. Et si un jour vous rencontrez des circonstances similaires, vous aurez le réflexe de vous méfier sans risquer de vivre la fin tragique de ces histoires et d'en subir les conséquences parfois dramatiques.
Pour éviter de faire entrer le loup dans votre bergerie, il est essentiel de le connaître pour le reconnaître !
Commandez sur Fnac.fr

https://www.youtube.com/watch?v=lDw3kI7ra2s

06/04/2018 A l'occasion de la sortie de son livre "CYBERARNAQUES : S'informer pour mieux se protéger",Denis JACOPINI répond aux questions de Valérie BENHAÏM et ses 4 invités : 7 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2010 (Symantec) 13,8 Milions de victimes de la Cybercirminalité en 2016 (Symantec) 19,3 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2017 (Symantec) Plus ça va moins ça va ? Peut-on acheter sur Internet sans risque ? Si le site Internet est à l'étranger, il ne faut pas y aller ? Comment éviter de se faire arnaquer ? Comment on fait pour renifler une arnaque sur Internet ? Comment avoir un coup d'avance sur les pirates informatiques ? Quelle est l'arnaque qui revient le plus souvent ? Denis JACOPINI vous répond sur C8 avec Valérie BENHAÏM et ses invités.

Commandez sur Fnac.fr

---

https://youtu.be/usg12zkRD9I?list=UUoHqj_HKcbzRuvIPdu3FktA

12/04/2018 Denis JACOPINI est invité sur Europe 1 à l'occasion de la sortie du livre "CYBERARNAQUES S'informer pour mieux se protéger"
Comment se protéger des arnaques Internet

Commandez sur amazon.fr

Je me présente : Denis JACOPINI. Je suis l'auteur de ce livre coécrit avec Marie Nocenti, romancière.
Pour ma part, je suis Expert de justice en informatique spécialisé en cybercriminalité depuis 1996 et en protection des Données à Caractère Personnel.
J'anime des formations et des conférences sur le RGPD et la Cybercriminalité pour aider les organismes à se protéger des pirates informatiques et à se mettre en conformité avec la réglementation autour du numérique (dont le RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données).

Commandez sur Fnac.fr

RGPD : Quelles actions sont à mettre en œuvre aujourd’hui

pour assurer la mise en conformité des pratiques avec les nouvelles règles ?

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer

LE NET EXPERT AUDITS & EXPERTISES | EXPERTISES DE SYSTÈMES DE VOTES ELECTRONIQUES LENETEXPERT.fr | RGPD CYBER LE NET EXPERT MISES EN CONFORMITÉ | SPY DETECTION Services de détection de logiciels espions | LE NET EXPERT FORMATIONS | LE NET EXPERT ARNAQUES & PIRATAGES

RGPD : Quelles actions sont à mettre en œuvre aujourd'hui pour assurer la mise en conformité des pratiques avec les nouvelles règles ?

Le Règlement Général sur la Protection de Données (RGPD) est entré en application au 25 mai 2018 et <u>toutes les entreprises, administrations et associations</u> et leurs <u>sous-traitants</u> ne s'y sont toujours pas préparés. Or, <u>quelle que soit leur taille</u>, <u>elles sont toutes concernées</u> et risqueront, en cas de manquement, des sanctions financières jusqu'alors inégalées. Quelles actions sont à mettre en œuvre aujourd'hui pour assurer la mise en conformité des pratiques avec les nouvelles règles ?

Il importe d'auditer dès aujourd'hui les pratiques internes des différents services de l'entreprise (marketing, RH, IT…), mais également celles de ses partenaires.

Une étude des outils contractuels en place est également nécessaire, s'agissant en particulier des contrats avec les prestataires, des chartes internes, CGU, mentions d'information lors de la collecte des données… pour s'assurer de leur pertinence.

Une fois cet audit réalisé, les actions de mise en conformité seront identifiées et pourront être initiées : mise en place d'un registre, désignation d'un DPO, modification des contrats ou clauses contractuelles, sécurisation des traitements, refonte des CGU et formules d'information, etc.

Une cartographie des traitements et la mise au point d'un référentiel des finalités et des traitements permettront de comprendre l'état des pratiques, d'alimenter le suivi des formalités et les évolutions nécessaires, et d'établir l'existence de pratiques conformes et à jour au regard du RGPD en cas de contrôle des autorités.

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.

DÉSIGNATION
N° DPO-15945

Numéro de formateur
93 84 03041 84
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Datadock
Organisme validé
et référencé

Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec le RGPD**.

« Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL. ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :

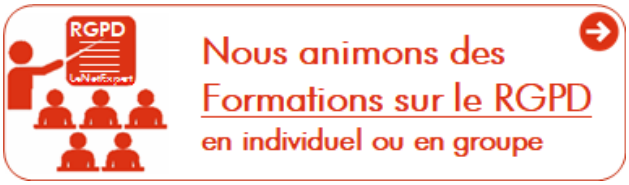

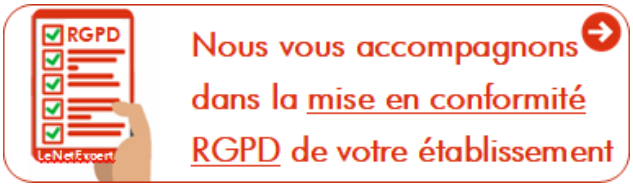

Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD
Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement
Formation RGPD : L’essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles
Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données
Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL
Mise en conformité RGPD : Mode d’emploi
Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016
DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016
Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes
Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Source : *Le RGPD en 10 questions. Par François-Xavier Boulin, Avocat.*

Formation en cybercriminalité : Virus, arnaques et piratages informatiques, Solutions pour nos entreprises

Présentation
Le contexte de l'Internet et l'ampleur du phénomène de la cybercriminalité, nous poussent à modifier nos
comportements au quotidien.
Avons-nous raison d'avoir peur ? De quoi doit-on avoir peur ? Comment se protéger ?
Les réponses évidentes sont techniques, mais il n'en est pas moins vrai que des règles de bonnes pratiques et des
attitudes responsables seront les clés permettant d'enrayer le phénomène….

Objectif
Découvrez les règles de bonnes pratiques et des attitudes responsables qui sont les clés permettant d'enrayer ce phénomène.

Durée
1 journée
ou conférence de 2 heures.

Public concerné
Chefs d'entreprise, présidents d'associations, élus, décideurs, employés, agents, ….

Moyens pédagogiques
Vidéo projecteur et sonorisation souhaitée selon la taille de la salle.

Animateur
Denis JACOPINI
Expert Judiciaire en Informatique diplômé en Cybercriminalité, Droit, Sécurité de l'information, informatique Légale et en Droit de l'Expertise Judiciaire. Spécialisé en Protection des données personnelles et certifié ISO 27005, il a été pendant une vingtaine d'année à la tête d'une société spécialisée en sécurité Informatique.
Son métier : Aider les professionnels à se protéger des pirates informatiques, et à se mettre en conformité avec la CNIL et le règlement Européen sur la Protection des Données Personnelles.
Il intervient dans la France entière et à l'étranger pour former ou sensibiliser les décideurs, informaticiens et utilisateurs sur les techniques utilisées par les Pirates informatiques pour piéger leurs victimes et sur les obligations en matière de protection des données à caractère personnel.
Différentes interventions pour :
– Le **Conseil de l'Europe** ;
– Un **Centre d'Enseignement et de Recherche en Informatique** ;
– Le **Centre d'Etudes des Techniques Financières** et d'Ingénierie d'Aix en Provence ;
– Des **écoles d'avocats** ;
– Des **Compagnies d'Experts Judiciaires** ;
– De nombreux clubs ou associations de chefs d'entreprises dans la **France entière et à l'étranger** ;
– Le **Centre National de la Fonction Publique Territoriale** (CNFPT) pour des élus, des S.G. et des agents publics.
(Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle – Numéro formateur : 93 84 03041 84)
Plus d'informations sur : https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles
[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser :
Les 10 conseils pour ne pas se faire «hacker» pendant l'été
Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe
Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?
Victime d'usurpation d'identité sur facebook, tweeter ? Portez plainte mais d'après quel article de loi ?
Attaques informatiques : comment les repérer ?
[block id="24760" title="Pied de page BAS"]

Se mettre en conformité avec la CNIL – Oui mais comment ? | Denis JACOPINI

Se mettre en conformité avec la CNIL – Oui mais comment ?
Encore plus fort que la peur du gendarme, la peur d'avoir mauvaise réputation est la principale crainte des entreprises concernées par des actes illicites (C'est ce qui ressort d'une étude de PWC).

Des années pour la construire, une fraction de seconde pour la salir; Et si votre manque de respect des données personnelles de vos clients vous rattrapait..

Mise en conformité RGPD, formations et conférences Cybercriminalité et en protection des données personnelles, Expertises et

Recherche de preuves

Denis JACOPINI est Expert en Cybercriminalité et en Protection des Données à Caractère Personnel.
Notre métier :

Animation de formations et de conférences

Cybercriminalité (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet)
Protection des Données à Caractère Personne (mise en conformité avec la CNIL etle RGPD)
Audits sécurité, Expertises techniques et judiciaires

Audit sécurité (ISO 27005) ;
ID Swatting

Recherche de preuves (Investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle…) ;
Expertises de systèmes de vote électronique ;

Victime d'usurpation d'identité sur facebook, tweeter ? Portez plainte mais d'après quel article de loi ? | Denis JACOPINI

Vous vous retrouvez victime d'usurpation d'identité, quelqu'un s'est fait passer pour vous sur Facebook, twitter, viadeo, linkedin et vous voulez porter plainte. Sur quelle loi s'appuyer ?

Je ne suis pas avocat, cependant, une fois au commissariat de police ou en brigade de gendarmerie, il se peut que l'officier ne sache pas sur quelle loi et quel article s'appuyer. Sachez que s'il vous décourage de porter plainte sous le motif que c'est inutile dans la mesure ou le responsable de l'acte malveillant ne sera jamais retrouvé, il a tout de même l'obligation d'enregistrer la plainte que vous souhaitez déposer.

Pour vous aider, pour l'aider.
Selon la Loi LOPPSI 2 (LOI n° 2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure)
Article 226-4-1 du Code de Procédure Pénale : « Le fait d'usurper l'identité d'un tiers ou de faire usage d'une ou plusieurs données de toute nature permettant de l'identifier en vue de troubler sa tranquillité ou celle d'autrui, ou de porter atteinte à son honneur ou à sa considération, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende.
Cette infraction est punie des mêmes peines lorsqu'elle est commise sur un réseau de communication au public en ligne. »
Voir cet article sur Légifrance :
www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;?cidTexte=LEGITEXT000006070719&idArticle=LEGIARTI000023709201

Si par la suite vous souhaitez rechercher ou recueillir des preuves, afin de garantir leur recevabilité, notamment en matière d'intégrité du respect de la preuve, nous pouvons vous aider pour vous accompagner dans toutes ces démarches.
Contactez-vous

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

CYBERARNAQUES - S'informer pour mieux se protéger (Le Livre)
Denis JACOPINI Marie Nocenti (Plon) ISBN : 2259264220

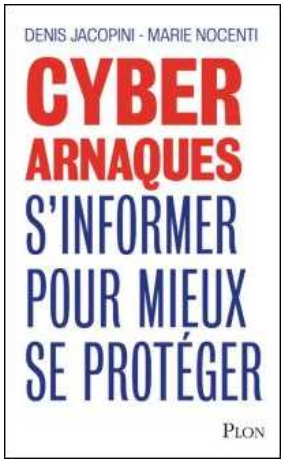

Denis Jacopini, expert judiciaire en informatique diplômé et spécialisé en cybercriminalité, raconte, décrypte et donne des parades contre toutes les cyberarnaques dont chacun peut être victime.
Il est témoin depuis plus de 20 ans d'attaques de sites Internet, de piratages d'ordinateurs, de dépouillements de comptes bancaires et d'autres arnaques toujours plus sournoisement élaborées.
Parce qu'il s'est rendu compte qu'à sa modeste échelle il ne pourrait sensibiliser tout le monde au travers des formations et des conférences qu'il anime en France et à l'étranger, il a imaginé cet ouvrage afin d'alerter tous ceux qui se posent la question : Et si ça m'arrivait un jour ?
Plutôt que de présenter une longue liste d'arnaques Internet recensées depuis plusieurs années, Denis Jacopini, avec la collaboration de Marie Nocenti, auteur du roman Le sourire d'un ange, a souhaité vous faire partager la vie de victimes d'arnaques Internet en se basant sur des faits réels, présentés sous forme de nouvelles suivies de recommandations pour s'en prémunir. Et si un jour vous rencontrez des circonstances similaires, vous aurez le réflexe de vous méfier sans risquer de vivre la fin tragique de ces histoires et d'en subir les conséquences parfois dramatiques.
Pour éviter de faire entrer le loup dans votre bergerie, il est essentiel de le connaître pour le reconnaître !
Commandez sur Fnac.fr

https://www.youtube.com/watch?v=lDw3kI7ra2s

06/04/2018 A l'occasion de la sortie de son livre "CYBERARNAQUES : S'informer pour mieux se protéger",Denis JACOPINI répond aux questions de Valérie BENHAÏM et ses 4 invités : 7 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2010 (Symantec) 13,8 Milions de victimes de la Cybercirminalité en 2016 (Symantec) 19,3 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2017 (Symantec) Plus ça va moins ça va ? Peut-on acheter sur Internet sans risque ? Si le site Internet est à l'étranger, il ne faut pas y aller ? Comment éviter de se faire arnaquer ? Comment on fait pour renifler une arnaque sur Internet ? Comment avoir un coup d'avance sur les pirates informatiques ? Quelle est l'arnaque qui revient le plus souvent ? Denis JACOPINI vous répond sur C8 avec Valérie BENHAÏM et ses invités.

Commandez sur Fnac.fr

---

https://youtu.be/usg12zkRD9I?list=UUoHqj_HKcbzRuvIPdu3FktA

12/04/2018 Denis JACOPINI est invité sur Europe 1 à l'occasion de la sortie du livre "CYBERARNAQUES S'informer pour mieux se protéger"
Comment se protéger des arnaques Internet

Commandez sur amazon.fr

Je me présente : Denis JACOPINI. Je suis l'auteur de ce livre coécrit avec Marie Nocenti, romancière.
Pour ma part, je suis Expert de justice en informatique spécialisé en cybercriminalité depuis 1996 et en protection des Données à Caractère Personnel.
J'anime des formations et des conférences sur le RGPD et la Cybercriminalité pour aider les organismes à se protéger des pirates informatiques et à se mettre en conformité avec la réglementation autour du numérique (dont le RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données).

Commandez sur Fnac.fr

Des policiers en formation de lutte contre la

cybercriminalité | Le Net Expert Informatique

Des policiers en formation de lutte contre la cybercriminalité

Une session de formation sur la prévention et la lutte contre la cybercriminalité a été lancée dimanche au profit de cadres spécialisés de la Police algérienne à l'Institut national de la police criminelle de Saoula (Alger), indique un communiqué de la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN).
La session de formation « s'inscrit dans le cadre de la mise en oeuvre des démarches du directeur général de la sûreté nationale, le général-major Abdelghani Hamel à travers des sessions de formation technique de haut niveau au profit des cadres de la Sûreté nationale dans le domaine de la lutte contre la criminalité sous toutes ses formes », précise la même source.
Cette session de cinq jours, encadrée par des experts de la police iranienne, porte notamment sur l'échange d'expériences en matière de législations internationales et les meilleures pratiques et techniques de la coopération internationale en la matière en vue de renforcer la lutte contre ce type de criminalité ».

Nous organisons régulièrement des **actions de sensibilisation ou de formation** au risque informatique, à l'hygiène informatique, à la cybercriminalité et à la mise en conformité auprès de la CNIL. Nos actions peuvent aussi être personnalisées et organisées dans votre établissement.
Besoin d'informations complémentaires ?
Contactez-nous
Denis JACOPINI
Tel : 06 19 71 79 12
formateur n°93 84 03041 84

Expert Informatique assermenté et formateur spécialisé en sécurité Informatique, en **cybercriminalité** et en **déclarations à la CNIL**, Denis JACOPINI et Le Net Expert sont en mesure de prendre en charge, en tant qu'intervenant de confiance, la sensibilisation ou la **formation de vos salariés** afin de leur enseigner les bonnes pratiques pour assurer une meilleure sécurité des systèmes informatiques et améliorer la protection juridique du chef d'entreprise.
Contactez-nous

Cet article vous plait ? Partagez !
Un avis ? Laissez-nous un commentaire !

Source : http://www.lexpressiondz.com/linformation_en_continue/222512-lutte-contre-la-cybercriminalite-des-policiers-en-formation.html

Formation Data protection officer (DPO)

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer

Formation Data protection officer (DPO)

Le data protection officer sera obligatoire en France dans certaines entreprises le 25 mai 2018. Voici ce qu'il faut savoir sur son rôle.

D'ici le 25 mai 2018, les entreprises et les administrations qui utilisent des données à caractère personnel devront recourir aux services d'un data protection officer (DPO).
Quel est son rôle et ses obligations ?

Data protection officer : définition

Les données sont présentes en masse dans les entreprises. Ce qui peut poser des risques en matière de sécurité mais aussi de légalité. Pour aider les entreprises, un nouveau métier a le vent en poupe dans le secteur du numérique : le data protection officer (DPO).
Sa mission est la suivante : s'assurer que son employeur ou son client respecte la législation lorsqu'il utilise les données à des fins commerciales (mailing par exemple) mais aussi à des fins internes (logiciels RH). Son rôle est donc transversal, ce qui l'amène à travailler avec de nombreux départements : direction générale, marketing, développement ou encore RH. En cas de manquement à la loi, il est tenu d'alerter sa direction dans les plus brefs délais.
Son rôle est très polyvalent. En plus de connaissances en informatique et en cybersécurité, le data protection officer est tenu de posséder une grosse culture juridique, notamment en droit des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). Aujourd'hui, des juristes spécialistes des NTIC, des informaticiens, des ingénieurs en cybersécurité peuvent exercer des fonctions de data protection officer au sein d'entreprises ou de cabinets de conseil.

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.

DÉSIGNATION
N° DPO-15945

Numéro de formateur
93 84 03041 84
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Datadock
Organisme validé
et référencé

Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité

avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec le RGPD**.

« *Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL.* ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :

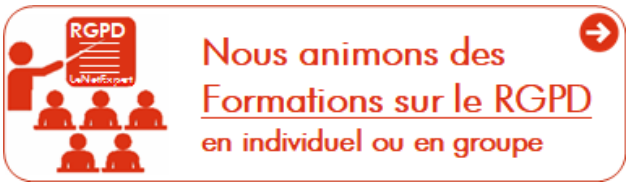

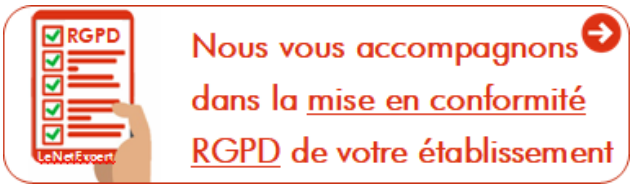

Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD
Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement
Formation RGPD : L’essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles
Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données
Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL
Mise en conformité RGPD : Mode d’emploi
Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016
DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016
Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles

en 6 étapes
Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Source : *Data protection officer (DPO) : définition, formation et salaire*

Arnaque au renouvellement de Nom de Domaine de votre site Internet | Denis JACOPINI

Affligé, j'ai décidé aujourd'hui de vous faire part des dessous d »une arnaque qui peut concerner tout propriétaire de site Internet ou de de nom de domaine.

Si vous avez un site Internet avec son propre nom de domaine ou si vous n'avez que le nom de domaine seul, vous savez très probablement que vous devez chaque année sortir votre chéquier ou votre carte bleue pour payer la redevance annuelle relative au nom(s) de domaine(s) .com, .net, .org, .fr relative à votre ou vos site(s) Internet.
En réalité, le nom de domaine que vous payez chaque année ne vous appartient pas. Il appartient au registre des noms de domaines NIC (Network information Center), organisation qui gère la base de données contenant des informations sur les sous-domaines ou domaine de second niveau. Cet organisme loue le nom de domaine à un registrar, qui, très probablement le sous-loue à un professionnel, et lui même vous le sous-sous-loue.
Rassurez-vous, ça a l'air complexe comme ça mais ça fait des dizaines d'année ce ça fonctionne comme ça et ça fonctionne très bien.

L'arnaque est la suivante :
Vous avez par exemple l'habitude de renouveler auprès de votre prestataire de services Internet préféré, votre nom de domaine, l'hébergement et les services internet associés disons par exemple au 1er Juillet (date d'anniversaire de votre nom de domaine, si vous avez opté pour une location annuelle.
Et tout à coup, vous recevez, en cours d'année un e-mail ressemblant à celui ci-dessous vous invitant à renouveler votre nom de domaine.
Méfiez-vous de ces pratiques frauduleuses que l'on appelle « slamming ».
Le slamming consiste à faire pression sur le titulaire d'un nom de domaine afin de lui dérober des sommes parfois astronomiques. Cette pratique existe dans d'autres domaines, notamment les télécommunications. En vous incitant à renouveler vos abonnements chez un nouveau fournisseur sous peine de voir disparaître votre nom de domaine, par exemple, le voleur compte sur votre crédulité, la peur et l'urgence, pour tirer profit de la situation.

De : noreply@rcptnum3086.com [mailto:noreply@rcptnum3086.com]
Envoyé : jeudi 3 décembre 2015 06:14
À : Locataire du nom de domaine <locataire@NomDeDomaine.com>
Objet : RE: Attn: Domain Registration for NomDeDomaine.com

RE: Attn: Domain Registration for NomDeDomaine.com

Domain Name: NomDeDomaine.com

Bill To:	Invoice #	DEC-2-1088-3265587
Locataire du nom de domaine	Invoice Date	12/2/2015
24 avenue de la Paix	Terms	Net 15
La ville, -, 75000	Due Date	12/7/2015
	P.O.#	

Document de Denis JACOPINI
(C) 2015

SECURE ONLINE PAYMENT

Domain Name	Date Range	Price	Term
NomDeDomaine.com	12/2/2015 - 12/2/2016	$75.00	1 Year

Dear Locataire du nom de domaine,

Don't miss out on this offer which includes search engine submissions for NomDeDomaine.com for 12 months. There is no obligation to pay for this order unless you complete your payment by 12/7/2015. Our services provide submission and search engine ranking for domain owners. This offer for submission services is not required to renew your domain registration.

Failure to complete your search engine registration by 12/7/2015 may result in the cancellation of this order (making it difficult for your customers to locate you using search engines on the web).

You are under no obligation to pay the amount stated above unless you accept this offer by 12/7/2015. This is a courtesy reminder for NomDeDomaine.com.

This offer for NomDeDomaine.com will expire on 12/7/2015. Act today!

For Domain Name:
NomDeDomaine.com

Document de Denis JACOPINI
(C) 2015

SECURE ONLINE PAYMENT

Exemple de message reçu incitant fortement à renouveler d'urgence.

Les anomalies détectées sont :
– Le « Date Range » ne correspond pas au dates d'anniversaire et de renouvellement réelles,
– Le prix est démesuré par rapport au prix que doit vous facturer votre prestataire de service,
– La fiche vous montre une offre limitée à une semaine (l'affaire du siècle à ne pas laisser passer !!!)

TOUT CECI EST FAIT, PAR INGÉNIERIE SOCIALE, POUR VOUS OBLIGER A VOUS ENGAGER A CHANGER DE PRESTATAIRE DE GESTION DE NOM DE DOMAINE
Les conséquences possibles :
– Prix du nom de domaine qui est plus élevé que celui de votre prestataire;
– vous donnez tous les pouvoirs à cet organisme sur la gestion du nom de domaine et l'hébergement sur lequel il va pointer
– vous donnez tous les pouvoirs à cet organisme sur la gestion des sous-domaines ;
– vous donnez tous les pouvoirs à cet organisme sur la gestion de toutes vos adresses e-mail.

Nos conseils :
Si votre prestataire répond toujours à vos mails ou au téléphone, rapprochez-vous de lui et demandez lui son avis.
Privilégiez de continuer à traiter avec lui que de traiter avec un organisme que vous ne connaissez pas, qui communique avec la langue de Shakespeare que vous ne maîtrisez peut-être pas et qui adopte ce type de pratique pour récolter de nouveaux clients…

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

CYBERARNAQUES - S'informer pour mieux se protéger (Le Livre)
Denis JACOPINI Marie Nocenti (Plon) ISBN : 2259264220

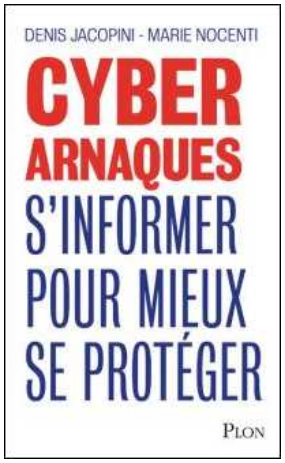

Denis Jacopini, expert judiciaire en informatique diplômé et spécialisé en cybercriminalité, raconte, décrypte et donne des parades contre toutes les cyberarnaques dont chacun peut être victime.
Il est témoin depuis plus de 20 ans d'attaques de sites Internet, de piratages d'ordinateurs, de dépouillements de comptes bancaires et d'autres arnaques toujours plus sournoisement élaborées.
Parce qu'il s'est rendu compte qu'à sa modeste échelle il ne pourrait sensibiliser tout le monde au travers des formations et des conférences qu'il anime en France et à l'étranger, il a imaginé cet ouvrage afin d'alerter tous ceux qui se posent la question : Et si ça m'arrivait un jour ?
Plutôt que de présenter une longue liste d'arnaques Internet recensées depuis plusieurs années, Denis Jacopini, avec la collaboration de Marie Nocenti, auteur du roman Le sourire d'un ange, a souhaité vous faire partager la vie de victimes d'arnaques Internet en se basant sur des faits réels, présentés sous forme de nouvelles suivies de recommandations pour s'en prémunir. Et si un jour vous rencontrez des circonstances similaires, vous aurez le réflexe de vous méfier sans risquer de vivre la fin tragique de ces histoires et d'en subir les conséquences parfois dramatiques.
Pour éviter de faire entrer le loup dans votre bergerie, il est essentiel de le connaître pour le reconnaître !
Commandez sur Fnac.fr

https://www.youtube.com/watch?v=lDw3kI7ra2s

06/04/2018 A l'occasion de la sortie de son livre "CYBERARNAQUES : S'informer pour mieux se protéger",Denis JACOPINI répond aux questions de Valérie BENHAÏM et ses 4 invités : 7 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2010 (Symantec) 13,8 Milions de victimes de la Cybercirminalité en 2016 (Symantec) 19,3 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2017 (Symantec) Plus ça va moins ça va ? Peut-on acheter sur Internet sans risque ? Si le site Internet est à l'étranger, il ne faut pas y aller ? Comment éviter de se faire arnaquer ? Comment on fait pour renifler une arnaque sur Internet ? Comment avoir un coup d'avance sur les pirates informatiques ? Quelle est l'arnaque qui revient le plus souvent ? Denis JACOPINI vous répond sur C8 avec Valérie BENHAÏM et ses invités.

Commandez sur Fnac.fr

---

https://youtu.be/usg12zkRD9I?list=UUoHqj_HKcbzRuvIPdu3FktA

12/04/2018 Denis JACOPINI est invité sur Europe 1 à l'occasion de la sortie du livre "CYBERARNAQUES S'informer pour mieux se protéger"
Comment se protéger des arnaques Internet

Commandez sur amazon.fr

Je me présente : Denis JACOPINI. Je suis l'auteur de ce livre coécrit avec Marie Nocenti, romancière.
Pour ma part, je suis Expert de justice en informatique spécialisé en cybercriminalité depuis 1996 et en protection des Données à Caractère Personnel.
J'anime des formations et des conférences sur le RGPD et la Cybercriminalité pour aider les organismes à se protéger des pirates informatiques et à se mettre en conformité avec la réglementation autour du numérique (dont le RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données).

Commandez sur Fnac.fr

Sources : Denis JACOPINI & http://blog.nordnet.com/noms-de-domaine-2/cybersquatting-noms-de-domaine-2/les-arnaques-aux-noms-de-domaine.html

---

« Bloctel », la nouvelle « liste rouge » contre les spams téléphoniques | Denis JACOPINI

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer

LE NET EXPERT AUDITS & EXPERTISES | EXPERTISES DE SYSTÈMES DE VOTES ELECTRONIQUES LENETEXPERT.fr | RGPD CYBER LE NET EXPERT MISES EN CONFORMITÉ | SPY DETECTION Services de détection de logiciels espions | LE NET EXPERT FORMATIONS | LE NET EXPERT ARNAQUES & PIRATAGES

« Bloctel », la nouvelle « liste rouge » contre les spams téléphoniques

Invitation par SMS à télécharger une vidéo, demande de rappel d'un correspondant inconnu, démarchage pour une cuisine, des fenêtres en PVC ou des panneaux solaires… Tout possesseur d'un téléphone mobile a déjà dû faire face à ces nombreuses sollicitations, plus ou moins intrusives.

Depuis le 1er juin, les particuliers qui le désirent peuvent inscrire gratuitement leurs numéros (fixe et portable) sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel » (bloctel.gouv.fr), mise en place par l'Etat.
Elle va remplacer la liste « Pacitel » créée en 2011, à l'initiative du gouvernement, par la Fédération française des télécoms. Cette dernière regroupe les principaux opérateurs (hors Free). Contrairement à Pacitel, l'ensemble des entreprises de démarchage auront obligation de se conformer à cette nouvelle liste Bloctel, sous peine d'amende allant jusqu'à 75 000 euros. Ils devront chaque mois retirer de leurs bases de données les numéros de téléphone inscrits sur la liste.

LA MAJORITÉ DES DÉMARCHAGES SE FAIT DEPUIS L'ÉTRANGER

Martine Pinville, secrétaire d'Etat en charge du commerce, qui a pris la succession de Carole Delga, à l'origine de l'entrée en vigueur de ce système, se dit « confiante » dans le succès de cette plate-forme. Mais elle précise que si un démarchage abusif est constaté, « il faudra à ce moment-là relever le numéro de téléphone et, si possible, le nom de la société qui a appelé, afin de nous le signaler sur Bloctel ou à la DGCCRF. Nous ferons les poursuites nécessaires ». Difficile toutefois d'identifier un numéro bien souvent masqué. L'autre écueil réside dans le fait que la majorité des démarchages se fait depuis l'étranger… [Lire la suite]

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

CYBERARNAQUES - S'informer pour mieux se protéger (Le Livre)
Denis JACOPINI Marie Nocenti (Plon) ISBN : 2259264220

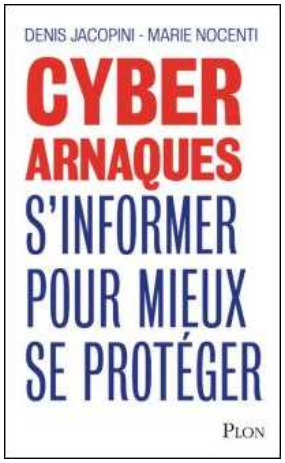

Denis Jacopini, expert judiciaire en informatique diplômé et spécialisé en cybercriminalité, raconte, décrypte et donne des parades contre toutes les cyberarnaques dont chacun peut être victime.
Il est témoin depuis plus de 20 ans d'attaques de sites Internet, de piratages d'ordinateurs, de dépouillements de comptes bancaires et d'autres arnaques toujours plus sournoisement élaborées.
Parce qu'il s'est rendu compte qu'à sa modeste échelle il ne pourrait sensibiliser tout le monde au travers des formations et des conférences qu'il anime en France et à l'étranger, il a imaginé cet ouvrage afin d'alerter tous ceux qui se posent la question : Et si ça m'arrivait un jour ?
Plutôt que de présenter une longue liste d'arnaques Internet recensées depuis plusieurs années, Denis Jacopini, avec la collaboration de Marie Nocenti, auteur du roman Le sourire d'un ange, a souhaité vous faire partager la vie de victimes d'arnaques Internet en se basant sur des faits réels, présentés sous forme de nouvelles suivies de recommandations pour s'en prémunir. Et si un jour vous rencontrez des circonstances similaires, vous aurez le réflexe de vous méfier sans risquer de vivre la fin tragique de ces histoires et d'en subir les conséquences parfois dramatiques.
Pour éviter de faire entrer le loup dans votre bergerie, il est essentiel de le connaître pour le reconnaître !
Commandez sur Fnac.fr

https://www.youtube.com/watch?v=lDw3kI7ra2s

06/04/2018 A l'occasion de la sortie de son livre "CYBERARNAQUES : S'informer pour mieux se protéger",Denis JACOPINI répond aux questions de Valérie BENHAÏM et ses 4 invités : 7 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2010 (Symantec) 13,8 Milions de victimes de la Cybercirminalité en 2016 (Symantec) 19,3 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2017 (Symantec) Plus ça va moins ça va ? Peut-on acheter sur Internet sans risque ? Si le site Internet est à l'étranger, il ne faut pas y aller ? Comment éviter de se faire arnaquer ? Comment on fait pour renifler une arnaque sur Internet ? Comment avoir un coup d'avance sur les pirates informatiques ? Quelle est l'arnaque qui revient le plus souvent ? Denis JACOPINI vous répond sur C8 avec Valérie BENHAÏM et ses invités.

Commandez sur Fnac.fr

---

https://youtu.be/usg12zkRD9I?list=UUoHqj_HKcbzRuvIPdu3FktA

12/04/2018 Denis JACOPINI est invité sur Europe 1 à l'occasion de la sortie du livre "CYBERARNAQUES S'informer pour mieux se protéger"
Comment se protéger des arnaques Internet

Commandez sur amazon.fr

Je me présente : Denis JACOPINI. Je suis l'auteur de ce livre coécrit avec Marie Nocenti, romancière.
Pour ma part, je suis Expert de justice en informatique spécialisé en cybercriminalité depuis 1996 et en protection des Données à Caractère Personnel.
J'anime des formations et des conférences sur le RGPD et la Cybercriminalité pour aider les organismes à se protéger des pirates informatiques et à se mettre en conformité avec la réglementation autour du numérique (dont le RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données).

Commandez sur Fnac.fr

Source : *« Bloctel », la nouvelle « liste rouge » contre les spams téléphoniques*